

Succession grand-mére petit fils

Par KNOBLOCH, le 16/10/2009 à 14:16

Bonjour,

J'ai refusé l'héritage de mon pére en 2001.

En 2009 ma grand-mére décéde et je deviens alors héritier.

Le refus de l'héritage de mon pére peut-il influer sur ce que doit me transmettre ma grandmére?

Ou cela n'a t-il rien à voir?

Merci de votre réponse

Bien cordialement;